



Enseignement de promotion sociale

CIRCULAIRE N° 000347 DU 26/07/2002.

**Objet : Enseignement de promotion sociale - Fonds Social Européen
Programmes d'Initiative Communautaire EQUAL - Années 2002-2003**
Réseaux : Tous
Niveaux et services : PROM SOC.
Période : Année 2002-2003

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Aux membres des services d'inspection et de vérification de l'enseignement de promotion sociale ;
- A tous les responsables des services administratifs compétents en matière d'enseignement et de recherche scientifique.

Autorités: Dir. Gén. Adj. **Signataire(s)** : Gérard SCHMIT
Gestionnaires : Centre de Coordination et de Gestion du Fonds Social Européen
Personnel(s)-ressource(s) : Quentin DAVID, Bureau 3009, C.A.E
Boulevard Pachéco 19, Bte 0, 1010 BRUXELLES
Tél. 02/210 58 83 Fax 02/210 58 15
Référence facultative : Circulaire PS 395/02

Renvoi (s) : -

Nombre de pages : - **texte** : - **annexes** :
Téléphone pour duplicata : 02/210 58 52.
Mots - clés : Fonds social européen

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

*DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT NON OBLIGATOIRE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Service général de l'Enseignement de promotion sociale, de l'Enseignement artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance*

Objet : Enseignement de Promotion Sociale - Fonds Social Européen - Programmes d'initiative communautaire.

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Je vous ai adressé, le 13 juin 2002, la circulaire 393/02 concernant les programmes d'initiative communautaire et les programmes d'action communautaire.

Celle-ci a pour objet de permettre à l'Administration de quantifier la participation de l'enseignement de Promotion sociale dans ces programmes.

Par la présente, j'attire votre attention sur le fait que cette demande ne concerne pas uniquement le programme EQUAL mais vaut également pour tous les programmes d'initiative et d'action communautaire, tels que Leonardo, Socrates, Urban, Leader+,

Les établissements participant à ce type de programme sont invités à remplir le tableau annexe à la circulaire 393/02 et de le renvoyer à Monsieur Quentin DAVID, Centre de Coordination et de Gestion du FSE, Enseignement de Promotion Sociale, Cité administrative de l'Etat - 3ème étage - bureau 3009, boulevard Pachéco 19 bte 0 à 1010 Bruxelles, en y joignant une copie du dossier.

Je vous annonce par ailleurs qu'une circulaire concernant la procédure à suivre pour l'introduction des dossiers auprès du Centre de Coordination et de Gestion de l'Enseignement de Promotion Sociale vous parviendra à la rentrée.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Général,



Gérard SCHMIT.